



DES VICTIMES SOUDANAISES DÉPOSENT UNE DEMANDE DE SANCTIONS AUPRÈS DE LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE L'UNION EUROPÉENNE

Communiqué de presse (Paris, 11 mai 2026)

Le 10 mai 2026, un groupe de victimes soudanaises, représenté par le cabinet d'avocats DEMAIN, a adressé une requête officielle à la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Kaja Kallas. En leur nom, le cabinet d'avocats demande l'ouverture d'une enquête et l'imposition immédiate de sanctions ciblées au titre du Régime Mondial de Sanctions de l'UE en matière des droits humains (décision PESC 2020/1999) à l'encontre de responsables émiratis, de ressortissants soudanais et de personnes morales enregistrées au Soudan et aux Émirats Arabes Unis, en raison de leurs liens présumés étroits avec les Forces de Soutien Rapide (FSR).

Alors que le mois d'avril 2026 marque la 4^e année du conflit armé au Soudan, de nombreuses enquêtes indépendantes, notamment celles des organisations *The Sentry*, *Human Rights Watch*, *Amnesty International* et du *New York Times*, mettent en évidence le rôle actif d'acteurs étrangers, en particulier les Émirats Arabes Unis¹. Leur implication consisterait à fournir un soutien financier et logistique ainsi qu'un approvisionnement continu en armes aux FSR, facilitant la commission de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide désormais bien documentés, tout en contribuant à la prolongation du conflit à des fins stratégiques et géopolitiques. Si l'UE a d'ores et déjà adopté certaines sanctions visant des membres des FSR et des Forces Armées Soudanaises (SAF), aucune ne cible à ce jour des ressortissants émiratis soupçonnés d'entretenir des liens durables avec les dirigeants des FSR. Il a toutefois été révélé que parmi certains hauts responsables politiques émiratis, le Vice-Président Cheikh Mansour, également propriétaire du *City Football Group* (CFG) et du prestigieux club de football *Manchester City* au Royaume-Uni, agirait comme représentant des Émirats Arabes Unis en soutenant le commandant des FSR, le Général Mohamed Hamdan Dagalo, également connu sous le nom de Hemedti.

En déposant une demande d'investigation et de sanctions, les victimes visent à faire obstacle aux soutiens étrangers qui nourrissent le conflit, notamment par des interdictions de voyager, des gels d'avoirs et des restrictions sur les ressources financières, afin de contribuer à mettre un terme aux crimes commis contre la population civile soudanaise. Elles appellent à la cessation immédiate de tout soutien extérieur aux FSR et aux milices paramilitaires qui leur sont alliées, afin que les souffrances du peuple soudanais puissent prendre fin sans délai. Mujahed Othman Abdelrahim Mohamed, un journaliste d'investigation sur le terrain qui a pu s'entretenir avec le groupe de victimes, souligne : « *Durant mon séjour dans le camp de réfugiés, j'ai recueilli des témoignages de première main auprès de civils décrivant les atrocités subies par les membres de leur famille. Ce que j'ai entendu dépasse tout ce qu'on peut décrire avec des mots. Ce ne sont pas des faits qui doivent être cantonnés à des rapports humanitaires. Ces crimes doivent être portés à la connaissance de tous, et quiconque les a soutenus, financés ou facilités doit être sanctionné et poursuivi en justice.* »

Mohamed Ismail Abdelrahman Hassan, un médecin originaire d'El Fasher qui a rendu son témoignage public, décrit des attaques systématiques visant les hôpitaux, le personnel médical et la population civile : « *Nous recevions entre 130 et 180 blessés par jour, et certains jours, ce nombre était encore plus élevé. Les blessures comprenaient des blessures par éclats d'obus, des blessures par balle, des amputations, des hémorragies graves et des blessures complexes causées par des obus d'artillerie et des bombardements. La majorité de ces cas concernaient des enfants et des femmes qui avaient vu des membres de leur famille se faire tuer sous leurs yeux, ou qui avaient été victimes de tortures, de viols ou d'amputations de membres. La responsabilité de ces crimes incombe à la milice des FSR et à ses soutiens internationaux, qui leur ont fourni le type d'armes lourdes et destructrices qui ont dévasté les infrastructures, assiégé les populations*

¹ M. TOWNSEND, [Des chefs paramilitaires soudanais ont acquis un patrimoine immobilier à Dubaï d'une valeur de 17,7 millions de livres sterling, révèle une enquête](#), The Guardian, 29 Avril 2026.

civiles et tué des civils sans discernement et de manière extrêmement brutale. Tout soutien aux FSR doit cesser immédiatement. »

Au vu des graves faits allégués, le cabinet d'avocats DEMAIN, mandaté par ce collectif des victimes soudanaises, a déposé une demande d'ouverture d'une enquête et, le cas échéant, d'adoption de sanctions immédiates par l'UE à l'encontre des personnes physiques et morales qui ont eu, ou continuent d'entretenir, des liens avec des responsables des FSR et avec des entreprises déjà soumises à des sanctions. La demande cite 8 personnes physiques et 4 entités morales, parmi lesquelles :

- Son Altesse le Cheikh Mansour bin Zayed bin Sultan Al Nahyan, Vice-Président des Émirats Arabes Unis, et Son Altesse le Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, Ministre émirati des Affaires étrangères,
- Mohamed Hamdan Alzaabi, Mazin Gamareldin Mohamed Fadlalla, Naser Helal Abdulla Helal Al Hammadi et Mohammed Rashed Saif Al Marri, hommes d'affaires émiratis, et
- Abo Zer Abdelnabi Habiballa Ahmeed et Ahmed Hashim Hamad El Basher, hommes d'affaires soudanais,
- Global Security Services Group,
- Al-Fakher Advanced Works Co. Ltd,
- Prodigious Real Estate Management Supervision Services, et
- Aoun Commercial Brokers.

Depuis le 15 avril 2023, l'intensification du conflit armé entre les FSR, dirigées par le Général Mohamed Hamdan Dagalo, et les SAF commandées par le Général Abdel Fattah al-Burhan, expose la population civile soudanaise à des violences d'une extrême gravité, donnant lieu à l'une des crises humanitaires les plus sévères au monde selon l'ONU.

Le groupe de victimes soudanaises, représenté par le cabinet DEMAIN, décrit un schéma d'attaques généralisées et systématiques menées par les FSR et les milices qui leur sont associées. Celles-ci incluent notamment des meurtres de civils -y compris de membres de famille- par drones et bombardements, des attaques à grande échelle contre des habitations et des biens, des pillages, des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture, des viols collectifs et autres violences sexuelles, ainsi que des déplacements forcés de populations civiles.

La plupart des victimes ont fui El Fasher à la fin du mois d'octobre 2025, au cœur d'attaques d'une ampleur sans précédent, et vivent désormais dans des camps de personnes déplacées dans une autre région, où elles sont en mesure de livrer leurs témoignages et de décrire les conséquences graves et durables du conflit :

A.I.S., un commerçant à El Fasher : « À la suite de tirs d'artillerie menés par des forces affiliées à la milice des FSR, un obus d'artillerie a frappé de plein fouet la maison de ma famille. Ces tirs aveugles ont coûté la vie à quatre membres de ma famille : ma cousine, âgée de 47 ans, son époux âgé de 50 ans, et leurs deux enfants, âgés de 12 et 7 ans. Ils se trouvaient tous chez eux lorsque le bombardement a eu lieu... »

K.A.A., une femme au foyer qui a perdu ses deux fils, l'un lors d'un bombardement, l'autre à la suite de tortures subies en détention, témoigne : « Il a été arrêté dans la ville d'El Fasher par des membres affiliés à la milice des FSR et emmené dans l'un des centres de détention de la ville. Tout contact avec lui a été complètement rompu après son arrestation. Nous avons appris par la suite qu'il était mort en détention des suites de tortures et de négligence médicale. Son corps ne nous a jamais été rendu, aucun document officiel confirmant son décès ne nous a jamais été fourni, et nous n'avons pas été autorisés à lui rendre visite ni à communiquer avec lui à aucun moment pendant sa détention... »

Contact :

Me. Sarah SAMEUR, Avocate au Barreau de Paris
DEMAIN | Cabinet d'Avocat
cabinet@demain-avocat.com

